



CONSORTIUM
de transport scolaire de l'Est

CTSE009

Section Transport en commun	Page 1 de 1
	Date révisé 17 février 2012

Énoncé	Si une ou un élève peut raisonnablement se prévaloir d'un service de transport en commun, il est possible que le Consortium lui procure un laissez-passer. La décision de recourir à un service de transport en commun est laissée à la discrétion du Consortium.
---------------	---